

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 20 septembre 2021
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents : Mesdames Sabine BIERRY, Viviane BOLLORI, Christiane CUNY, Odile FUCHS, Monique GRISNAUX, Martine HEROS-JORDAN, Pascale JACQUOT, Martine KWIATKOWSKI, Murielle LANGNER, Pascale MATHIOT, Alice MOREL, Christiane OURY, Virginie PACLET,

Messieurs Jean Louis BATT, Laurent BERTRAND, Denis BETSCH, Jean Marc CHIPON, Marc DELLENBACH, Gérard DESAGA, Alain FERRY, Emile FLUCK, Alain GRISE, Maurice GUIDAT, Guy HAZEMANN, Gilbert IBARS, Alain JEROME, Ervain LOUX, Romain MANGENET, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Marc SCHEER, Thierry SIEFFER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK, Pascal ZIMBER.

Avaient donné procuration : Madame Sabine KAEUFLING. Messieurs Patrick APPIANI, Nicolas BONEL, Marc GIROLD, André MEYER, Hubert HERRY, Jaques MICHEL, Alain HUBER

Excusés : Mesdames Olivia GUILLOTIN, Sylvie KROUCH. Monsieur Jean DUBOIS.

Suppléants présents : Mesdames Claudine BOHY, Francine MICHEL. Messieurs Jean COURRIER, Olivier DOMINIQUE, Serge GRISLIN, Jean Paul HUMBERT, Yves MATTERN, Pierre MOYON, François SCHEPPLER

Suppléants excusés : Madame Elisabeth GEWINNER. Messieurs Raymond GRANDGEORGE, Yves JAUDON, Etienne HALTER,

Assistaient à la réunion : Madame Anne Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

**Le lundi 20 septembre 2021
À 19 heures
À la Salle Polyvalente à La Broque**

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2021,
2. Décisions du bureau du 30 août 2021,
3. Communications,
4. Fonds de solidarité : Communes de La Broque et Plaine
5. Ressources Humaines : Poste Natura 2000, ingénieur
6. Bénerville : Travaux de Désamiantage
7. Convention de servitude de passage
8. Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2021,
9. Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
10. Création d'une régie de recettes
11. Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

12. Etude Mobilité
13. Demande de subvention : « La Belmontée de Feu »
14. ALT- PAEJ : Financement complémentaire
15. Divers.

2021-071

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2021

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 19 Juillet 2021, est approuvé, à l'unanimité.

2. DECISIONS DU BUREAU DU 30 AOUT 2021,

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **10 732,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **3 733,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : ADAPTATION

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 970,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **601,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **6 897,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **10 692,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- L'entreprise OFB la fourniture et la pose d'un store intérieur à la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à 291.00 € HT.
- L'entreprise OFB la réparation de volets roulants à l'ESAT à Rothau pour un montant évalué à 968.00 € HT.
- L'entreprise Philippe SELVA travaux de maçonnerie pour la sortie de secours du Hall des Sports à Schirmeck pour un montant évalué à 540.00 € HT.

3. COMMUNICATIONS.

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et rappelle les dates des différentes réunions

Réunion des conseillers municipaux du haut de la vallée : 23 septembre 19 heures à la salle des fêtes de Saulxures

Conférence des maires : le 27 septembre 19 heures salle polyvalente de La Broque Plan Climat Air Energie Territorialisé (PCAET) et Mobilité intervention Antoine Montenon.

Journée Intercommunale de visites le samedi 09 octobre. Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription Passe Sanitaire

Fermeture CISVB aux différents clubs utilisateurs (judo aikido et escalade)

Une réunion a été organisée le 31 08 à 19 heures à la Salle Polyvalente de la Broque pour proposer les créneaux à la Salle Polyvalente de La Broque et au Hall de Sports de Schirmeck. Les propositions ont été faites et acceptées.

Petites villes de demain

Embauche de Monsieur Tom SPACH au 2 novembre 2021.

Brigades vertes : Monsieur Jean Louis BATT fait le point. Un modèle de délibération a été transmis à l'ensemble des communes.

Vaccination : Monsieur Marc Scheer fait le point. C'est la 36 -ème semaine de fonctionnement. La vaccination est ouverte pour la 3^{ème} injection. Il y a beaucoup moins de demandes de vaccination donc nous mettons moins de bénévoles en face (1 par demi-journée) et le centre est fermé le dimanche.

Tourisme :

- L'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche a adressé un courrier à toutes les communes leur proposant ses services pour les colis de Noël
- Invitation au salon du vélo de Strasbourg de ce week-end,
- Pochettes
- Présentation du programme pédagogique pour les écoles dans le cadre du contrat de réciprocité. l'office de tourisme de la vallée de la Bruche, en concertation avec les sites de visite a réalisé un recueil de nos offres de visites culturelles et d'activités de pleine nature à destination des scolaires de cycle 1, cycle 2 et cycle 3.
- Taxe de Séjour : Les réunions avec les prestataires ont eu lieu, une réunion avec les secrétaires de mairie se tiendra ultérieurement.

Scierie de Ranrupt :

Une réunion s'est tenue avec les représentants de la Commune de Ranrupt, de la Communauté de communes et de la DRAC.

S'agissant d'un monument inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, conformément à la décision du bureau du 5 juillet 2021, un diagnostic après incendie a été confiée à Monsieur Jean Claude GOEPP, architecte.

Ce diagnostic consiste à analyser les parties des ouvrages pouvant être conservées, réutilisées ou à évacuer à la décharge.

4. FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNES DE LA BROQUE ET PLAINE

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2020 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU les demandes des communes de La Broque et Plaine,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2021 :

- **LA BROQUE** : Au titre d'un programme de travaux encourageant les critères de rénovation énergétique. Travaux de rénovation de la Salle des Fêtes de la Broque. Par délibération en date du 02 septembre 2021, Monsieur le Maire sollicite une aide de 50 000.00 € sur un montant total de 317.909,11 € HT. Le montant des subventions est évalué à 98.000,00 € au titre du Fond de Solidarité Départemental, la commune de La Broque apporte les 169.909,11 € restants.
- **PLAINE** : Au titre d'un programme de travaux encourageant les critères de rénovation énergétique. Rénovation de la Station d'épuration du Village Vacances. Par délibération en date du 29 mars 2021, Monsieur le Maire sollicite une aide de 50 000.00 € sur un montant total de 193 000.00 € HT. Le montant des subventions est évalué à 93 000,00 € (DSIL), la commune de Plaine apporte les 50 000.00 € restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2021.

5. ANIMATION DES SITES NATURA 2000 : GESTION DU PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI D'INGENIEUR NON TITULAIRE : ANIMATEUR,

VU l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié,

Afin de mettre en œuvre le dossier animation Natura 2000,

Monsieur le Président propose de recruter un(e) ou des contractuels(les) à compter du 1er janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'ingénieur non titulaire à temps complet.

Les attributions consisteront à :

- La mise en œuvre et coordination des programmes Natura 2000.

La rémunération sera calculée sur la grille d'ingénieur, cadre d'emploi de catégorie A, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

CHARGE Monsieur le Président de lancer la procédure de recrutement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de travail ainsi que toutes pièces y relatives.

6. BENAUVILLE : TRAVAUX DE DESAMIANTAGE

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer le marché suivant :

Lot Curage Désamiantage – attribué à l'entreprise CARDEM SAS à *Bischheim* pour un montant HT de 387 253.99 €,

7. CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

PASSAGE DE CABLES OPTIQUES ET D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR DES PARCELLES INTERCOMMUNALES – ADOPTION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Le Conseil de Communauté,

VU la demande présentée par la société NEXLOOP FRANCE, avec siège à BOULOGNE-BILLANCOURT, 58 avenue Emile Zola, par laquelle elle sollicite l'autorisation d'implanter des fourreaux permettant le passage de câbles optiques et d'équipements techniques sur neuf parcelles, relevant du domaine privé intercommunal et cadastrées :

Commune de Schirmeck, lieu-dit « Molsenwald » - Section 21,

- N°227, d'une contenance de 89.46 ares,
- N°228, d'une contenance de 40.07 ares,
- N° 229, d'une contenance de 18.69 ares,
- N° 230, d'une contenance de 42.24 ares,
- N° 231, d'une contenance de 14.60 ares,
- N° 232, d'une contenance de 17.22 ares,
- N° 233, d'une contenance de 20.00 ares,
- N°234, d'une contenance de 16.91 ares,
- N° 241, d'une contenance de 37.10 ares,

CONSIDERANT que cette demande est formulée dans le cadre de la réalisation d'une infrastructure de communications entre Strasbourg et Nancy ;

VU le projet de convention à intervenir entre la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et l'opérateur de fibre optique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la société NEXLOOP France à mettre en place des fourreaux permettant le passage de câbles optiques et d'équipements techniques sur les parcelles intercommunales aux références cadastrales susvisées ;

AUTORISE la constitution d'une servitude de passage pour une durée de 12 ans renouvelable, moyennant le versement d'une redevance unique, globale et forfaitaire de 200 € à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;

APPROUVE les termes de la convention de servitude sur le domaine privé intercommunal au profit de NEXLOOP FRANCE que le Président est autorisé à signer.

8. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

FONCTIONNEMENT				
COMPTE	INTITULE	OPERATION	DEPENSES	RECETTES
60621	Combustibles		3 000,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement		15 000,00 €	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics		-18 000,00 €	
64111	Rémunération principale		-101 000,00 €	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence		10 000,00 €	
64118	Autres indemnités		101 500,00 €	
64131	Rémunérations		-20 000,00 €	
64138	Autres indemnités		7 000,00 €	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		2 500,00 €	
Total FONCTIONNEMENT			0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	OPERATIONS PATRIMONIALES	310 000,00 €	
2132	Immeubles de rapport	OPERATIONS PATRIMONIALES	90 000,00 €	
2111	Terrains nus	OPERATIONS PATRIMONIALES		310 000,00 €
2138	Autres constructions	OPERATIONS PATRIMONIALES		90 000,00 €
2138	Autres constructions		-320 000,00 €	
2138		BENAVILLE : PROGRAMME CURAGE DESAMIANTAGE BAT HEBERGEMENT	300 000,00 €	
2138		PISCINE	10 000,00 €	
2184	Mobilier		10 000,00 €	
Total INVESTISSEMENT			400 000,00 €	400 000,00 €
Total Général			400 000,00 €	4000,00 €

9. **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)** Voir tableau

10. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES : TAXE DE SEJOUR

VU la délibération du conseil de communauté en date du 17 mai 2021 relative à l'instauration de la taxe de séjour par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à compter du 1er janvier 2022, définition des tarifs et des périodes de perception,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'instaurer une régie de recettes pour la perception de la Taxe de Séjour, à compter du 1^{er} janvier 2022.

OCTROIE l'indemnité de responsabilité au régisseur et à son mandataire selon le barème en vigueur, qui fixe le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux

AUTORISE Monsieur le Président à créer la Régie de recettes.

11. ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION « ALSACE MARCHES PUBLICS ».

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil Communautaire d'approuver la convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur

- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil communautaire d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure, la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération

AUTORISE le « Monsieur le Président » à signer la convention d'adhésion

AUTORISE le « Monsieur le Président » à signer la charte d'utilisation

12. ETUDE MOBILITE

VU l'arrêté Préfectoral en date du 29 juin 2021 portant transfert de la « compétence organisation de la mobilité » à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche,

Monsieur le Président présente au conseil de communauté le projet d'étude sur les mobilités douces dans la Vallée de la Bruche. Il s'agit d'une étude globale de programmation pour l'aménagement, la création de services le long de l'axe cyclable et ferroviaire de la Vallée de la Bruche.

Ce projet s'inscrit à la fois dans la stratégie touristique de la Vallée de la Bruche qui a fait des « vacances sans voiture » son axe principal de développement, dans le contrat de réciprocité entre les trois collectivités : la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, qui ont inscrit les mobilités douces comme un enjeu fédérateur et dans l'étude globale de mobilité réalisée par le PETR Bruche Mossig Piémont.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération, en lien avec les syndicats territorialement compétents,

AUTORISE Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette étude et notamment les marchés publics à intervenir,

SOLLICITE les aides prévues pour ce type d'études, notamment au titre du Plan Avenir Montagne. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

13. DEMANDE DE SUBVENTION : « LA BELMONTEE DE FEU »

Monsieur le Président présente au conseil de communauté la demande de subvention de l'association Ski Club de Belmont qui fête ses 50 ans et organise son premier trail nature « la belmontée de feu » le 20 novembre 2021.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **De soutenir** l'association
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500,00 €** pour marquer cet anniversaire et l'implication constante des bénévoles.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

14. ALT- PAEJ : FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 15 février 2021 relative à la demande de subvention de l'association ALT PAEJ,

CONSIDERANT qu'il convient de renforcer la permanence du Point d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes dans la Vallée de la Bruche au collège Frison Roche à la Broque, à raison de 2 heures hebdomadaires,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier complémentaire d'un montant de 1 212.00 € à l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT) pour la période septembre à Décembre 2021.

CHARGE le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

DEMANDE qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

15. DIVERS.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 10.

Compte rendu du 20 septembre 2021

/		Mme Virginie PACLET	
Mme Alice MOREL		M. Guy HAZEMANN	
/		M. Marc DELLENBACH	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		Mme Pascale MATHIOT	
Mme Christiane CUNY		M Denis BETSCH	
M. Philippe PFISTER		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean-Louis BATT		/	
Mme Martine KWIATKOWSKI		/	
Mme Martine HEROS JORDAN		M. André WOOCK	
Mme Murielle LANGNER		M. André WOLFF	
M. Jean Marc CHIPON		Mme Odile FUCHS	
M. Thierry SIEFFER		M. Marc SCHEER	
Mme Viviane BOLLORI		/	
/		Mme Pascale JACQUOT	
M Romain MANGENET		M. Gilbert IBARS	
M Gérard DESAGA		/	
M. Jérôme SUBLON		M Laurent BERTRAND	
Mme Monique GRISNAUX		M. Alain JEROME	
Mme Christiane OURY		M Ervain LOUX	
M Alain GRISE		/	
M. Pascal ZIMBER		M Pierre REYMANN	
/		M Alain FERRY	
/		/	
Mme Sabine BIERRY			